



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22079209

*Reçu au Greffe de Tribunal
de l'entreprise de Liège, division Neufchâteau
le 21/06/2022
pour la réception*

N° d'entreprise : **0408 775 321**

Nom

(en entier) : **LIBRAMONT COOPERIALIA SCES**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Coopérative Entreprise Sociale**

Adresse complète du siège : **Rue des Aubépines 50 à 6800 LIBRAMONT**

Objet de l'acte : Assemblée Générale 27/04/2022

96° ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE LIBRAMONT COOPERIALIA SCES

(Anciennement Cheval de trait ardennais UP)

TENUE EN VISIOCONFERENCE

LE 27/04/2022 à 18h00

Procès-verbal

1.L'Assemblée Générale est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Jean-François PIERARD, qui accueille les coopérateurs. Le Président de séance constate que l'Assemblée a été valablement convoquée, qu'elle était en nombre pour valablement délibérer. Une liste des coopérateurs présents est annexée à ce PV.

2.Les comptes de l'exercice 2021 et le rapport de gestion sont approuvés à l'unanimité. Les comptes se clôturent en présentant un total de bilan de 12.694.472,71 € et une perte de l'exercice de 541.011,48 €.

3.Le rapport de Monsieur Victor COLLIN, réviseur d'entreprises est lus à l'Assemblée.

4.La décharge est accordée à l'unanimité aux administrateurs et commissaire réviseur.

5.La décision d'affecter le résultat de -541.011,48 € est approuvé à l'unanimité.

6.Madame Natacha PERAT présente à l'assemblée le rapport d'activités de l'année 2021 et le programme 2022 : ouverture de la Coop aux autres classes, et lancement des obligations.

Le rapport d'activités de l'année 2020 et le programme 2021 sont approuvés à l'unanimité.

7.Proposition par le Conseil de nommer Madame Caroline DEVILLERS comme administratrice pour une durée de 6 ans.

La nomination de Madame Caroline DEVILLERS est approuvée à l'unanimité.

8.Néant

La séance est levée à 19 heures 30.

Natacha PERAT

Administratrice-déléguée

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 04/07/2022 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).